



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du JEUDI 23 JANVIER 2025

Date de convocation : 16 janvier 2025

Etaient présents : M. MAUBOUSSIN Rémy, Maire ; Mme RIVOL Fabienne, MM. PULIDO PATO Christopher, GRANIER Sébastien, Adjoint ; Mme LEPELTIER Coralie, M. CADYCK Kévin et Mmes RADENAC Sylvie & BESLIER Mélanie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absentes et excusées : Mme CHEVALLIER Audrey (pouvoir à Mme Lepeltier) et Mme RADENAC Sylvie (pouvoir à Mme Rivol).

Absents : MM. LEREY Judicaël, DUBOIS Pierre et SEPPE Johan

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Rémy MAUBOUSSIN, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil ; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Mme LEPELTIER Coralie secrétaire de séance.

Monsieur MAUBOUSSIN rappelle l'ordre du jour :

- * Compte-rendu de la commission finances
- * Orientations budgétaires 2025
- * Point sur les ombrières
- * Proposition de subvention à l'AMF pour Mayotte
- * Affaires et questions diverses.

1/-2/ Compte-rendu de la Commission Finances & Orientations budgétaires – exercice 2025

M. le Maire remet à chaque élu un extrait du compte administratif 2024 et fait un point sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement à prévoir au prochain budget,

Mairie : Segilog (logiciel de bureau) ; voire pour une armoire ignifuge

Ateliers : achat de matériels : illuminations de Noël, cuve à eau (16m³), jardinières, EPI ;

Ecole : audit énergétique ;

Cantine : achat de tables et chaises ; réfection de l'auvent

Salle : provisionnement pur un lave-vaisselle ; remplacement des portes intérieures, mobilier, démoussage du toit.

Voirie : Sécurisation de la Rue de la Quinte ;

Chalets : achat d'un four ;

Eclairage Public : réparation éclairage rue de la Quinte et remplacement de 7 candélabres ; acquisition d'un éclairage solaire ;

Le vote du budget est fixé au 27 février 2025.

3/ Point sur les ombrières

M. le Maire informe

Les travaux vont débiter la première semaine de février au niveau des terrains de pétanque ; pendant les vacances scolaires, l'ombrière dans la cour de l'école et la troisième sera installée entre les chalets et le stade la semaine suivante.

Pendant ces travaux, la circulation des engins d chantier sera autorisée, à double sens, entre 9h et 16h30.

L'accès au chemin piétonnier est interdit au public pendant toute la durée des travaux.

4/ Solidarité avec la population de Mayotte : subvention.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de LAVARDIN tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Lavardin contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 200 €
- à la Protection civile

F N P C Tour essor 14, rue scandicci 93500 PANTIN

- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

5/ Affaires et questions diverses

- Demande de Fonds de concours à la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé dans le cadre de la sécurisation des centres-bourgs et de la transition énergétique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Considérant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des subventions d'équipement peuvent être versées entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux intéressés ;

Vu le règlement d'attribution de fonds de concours approuvé le 21 mai 2024 par le conseil communautaire,

Vu le projet de sécurisation du bourg (rue de La Quinte) et le plan de financement prévisionnel *joint en annexe*,

Vu le projet de remplacement de lampadaires, rue de La Quinte ; et l'achat d'un lampadaire solaire ;

Vu le projet d'audit énergétique pour le bâtiment scolaire ;

Le Conseil Municipal décide, après délibération :

- D'accepter les différentes opérations ci-dessus.
- D'approuver les plans de financement prévisionnel présentés,

- de solliciter une subvention au titre des fonds de concours d'un montant de 10 000 euros, auprès de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé pour financer la réalisation de ces projets.

Plan de Financement Prévisionnel

Demande de Fonds de Concours

Intitulé de l'Opération : Sécurisation Rue de la Quinte

	DEPENSES			RECETTES		
	Montant HT	Montant TTC	Eligibles	Montant	%	
Sécurisation Rue de La quinte	15 670	18 804		Département	5 024	26.72
				EPCI	6 890	36.64
				Maître d'ouvrage : commune	6 890	36.64
TOTAL.....	15 670	18 804		TOTAL.....	18 804	100

Intitulé de l'Opération : Rénovation éclairage rue de La Quinte et éclairage solaire chemin de l'école

	DEPENSES			RECETTES		
	Montant HT	Montant TTC	Eligibles	Montant	%	
Rénovation éclairage Rue de La Quinte	4 485.77	5 382.92				
				EPCI	2 500	46.44
				Maître d'ouvrage : commune	2 882.92	53.56
TOTAL.....	4 485.77	5 382.92		TOTAL.....	5 382.92	100

Intitulé de l'Opération : Audit énergétique du bâtiment scolaire

	DEPENSES			RECETTES		
	Montant HT	Montant TTC	Eligibles	Montant	%	
Audit énergétique	2 580	3 096				
				EPCI	610	19.70
				Maître d'ouvrage : commune	2 486	80.30
TOTAL.....	2 580	3 096		TOTAL.....	3 096	100

- Audit énergétique

Dans le cadre du programme CHENE 5 qui accompagne financièrement les projets énergétiques des collectivités, il est possible d'obtenir des subventions notamment sur les études énergétiques. A ce titre, M. le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le projet d'un audit énergétique pour le bâtiment scolaire afin d'envisager, dans un second temps, le remplacement du système de chauffage actuel.

Le projet est validé à l'unanimité. M ; le Maire est chargé de contacter les bureaux d'étude pour l'estimation financière.

Tour de table des Elus :

Sébastien GRANIER fait un point sur l'organisation de la prochaine journée citoyenne.

Kévin Cadyck rappelle que les récompenses pour les maisons fleuries 2024 auront lieu le samedi 26 avril à 11h30 lors du Toc Plants. Il est proposé de revoir les dotations des récompenses (50€-40€-30€ et 15 € du 4^{ème} au 8^{ème}) et contacter Maison.fr à Trangé pour l'ouverture d'un compte.

Informe que la brocante sera organisée cette année par Tennis de Table et Carpe Nord 72.

Christopher PULIDO informe que la modification du trajet retour du car a été validée. Voir avec Philippe Péan la réparation du grillage. L'information des travaux des ombrières sera mise sur les réseaux. Est surpris des nombreux véhicules qui coupent la Place de Tucé pour éviter l'arrêt au Stop.

Fabienne RIVOL demande que les menus de la cantine soient diffusés sur Facebook de la commune

Prochain CM le jeudi 27 février 2025 à 19h

Séance levée à 20h45

Le secrétaire de séance
Coralie LEPELTIER

Le Maire,
Rémy MAUBOUSSIN